

RÈGLEMENT INTÉRIEUR BIBLIOTHÈQUE DE GRUFFY

Gruffy Bouquine

Dispositions générales
La Bibliothèque est un service de lecture publique chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à l'activité culturelle pour tous.
Le présent règlement a pour but de fixer les droits et devoirs des utilisateurs. Il est affiché avec le tarif en vigueur et les horaires d'ouverture dans les locaux de la Bibliothèque.
L'équipe des bibliothécaires est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la Bibliothèque.

Accès aux collections
L'accès à la Bibliothèque et la consultation sur place sont libres et gratuits. Le prêt de documents (livres, revues, CD) est consenti aux adhérents à jour de leur cotisation.

Comportement des usagers :
Tout usager est tenu de respecter les locaux de la Bibliothèque et le matériel mis à sa disposition, de prendre soin des documents qui sont le bien de tous et d'adapter son comportement à l'usage des lieux.
Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents y compris lors des animations.
La Bibliothèque décline toute responsabilité en ce qui concerne les enfants fréquentant seuls les locaux.

Inscription
Le prêt à domicile est soumis à inscription. Le tarif d'abonnement est fixé annuellement, il est actuellement de 10 €.
L'inscription est valable un an, de date à date ; elle est individuelle ou familiale.
Tout changement d'adresse doit être signalé.

Prêt
Le nombre de documents prêtés est limité à 5 livres ou revues et 1 CD par lecteur.
La durée de prêt est fixée à un mois, renouvelable une fois (hors nouveautés et documents réservés).
Le prêt peut être consenti à titre collectif (Écoles, Centre de loisirs, Ehpad…). La durée du prêt est de trois mois pour les groupes. La responsabilité des emprunts incombe à la personne accompagnatrice du groupe.
Pour les mineurs non accompagnés, la Bibliothèque n'est pas responsable de leur choix de documents. Elle se réserve néanmoins la possibilité de ne pas autoriser un prêt d'ouvrages non appropriés à leur âge.
Les CD ou DVD ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou visionnements à caractère individuel ou familial. La reproduction de ces enregistrements est formellement interdite.
La Bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Retards
En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la Bibliothèque prend les dispositions nécessaires pour assurer leur retour (lettre ou mail de rappel mensuel, suspension du droit de prêt après trois rappels infructueux).

Perte ou détérioration de documents
En cas de perte ou de détérioration irréversible d'un document, l'emprunteur assure son remplacement ou son remboursement (valeur à neuf). Il est demandé aux usagers de signaler les dommages constatés sur les documents, sans les réparer eux-mêmes.

Réservations et suggestions d'achat
Chaque usager peut effectuer des réservations d'ouvrages de la bibliothèque de Gruffy ou de Savoie-Biblio. Lorsque les documents demandés sont disponibles, la personne est prévenue par email. La réservation s'annulera après 15 jours d'attente.
Un cahier de suggestions d'achat est à disposition de tous dans la bibliothèque.

Application
Tout usager de la bibliothèque est tenu de se conformer au présent règlement.

À Gruffy, le 1er janvier 2020

La Présidente de GRUFFY BOUQUINE

MEMO

Horaires d'ouverture

Mardi	16h00-18h00
Mercredi	10h00-12h00
Jeudi	16h00-18h00
Samedi	17h00-19h00

Sauf jours fériés
Congés scolaires :ouverture mercredi et samedi
Vacances d'été : ouverture samedi
Fermeture annuelle entre Noël et le Jour de l'An

Bibliothèque GRUFFY BOUQUINE
2551 Route des Bauges, 74540 GRUFFY
04 50 77 75 85
bibliotheque@mairie-gruffy.fr